

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un document incontournable et obligatoire pour toutes les entreprises : on y retrouve les risques auxquels sont exposés les travailleurs et un plan d'actions destiné à améliorer les conditions de travail. Cette fiche-conseil reprend les obligations fixées par le Code du travail ainsi que des bonnes pratiques.

LES BONNES PRATIQUES :

Mon DUERP doit..

Etre simple : facile à lire, à comprendre, à utiliser
Préciser sa date et sa méthode de réalisation

Pourquoi ?

Rendre le DUERP abordable Faire du DUERP un outil de terrain
Faciliter la mise à jour du DUERP

Comment ?

Prévoir un lisible au format A4 Éviter les références inutiles (ex.: normes) Préférer un document synthétique avec des illustrations / photos Utiliser un code couleur pour la hiérarchisation des risques
Indiquer la date de chaque mise à jour Décrire la méthode de réalisation

LES OBLIGATIONS DU CODE DU TRAVAIL

Mon DUERP doit..

Etre accessible aux travailleurs
Etre accessible aux anciens travailleurs
Comporter une annexe sur le "C2P*"

Pourquoi ?

Permettre à chacun de s'approprier le DUERP Informers les travailleurs sur les risques et la prévention
Assurer la traçabilité des expositions
Evaluer les expositions aux 6 facteurs concernés

Comment ?

Afficher les modalités d'accès au DUERP dans les locaux
Tenir à disposition chaque version du DUERP pendant 40 ans après élaboration
Indiquer les données collectives utiles à cette évaluation Indiquer la proportion de travailleurs exposés

*Compte professionnel de prévention ancien compte pénibilité

Cette démarche de prévention peut se dérouler en 5 étapes :

- 1 Mettre en oeuvre les actions définies
- 2 Identifier les risques
- 3 Evaluer les risques
- 4 Définir le plan d'actions
- 5 Mettre en oeuvre les actions définies



Démarche	Mon DUERP doit...	Pourquoi ?	Comment ?
Etape 0	<p>Résulter d'une démarche durable et autonome</p> <p>Associer les travailleurs de l'établissement</p>	<p>Faire vivre le DUERP, assurer sa pérennité Mettre à jour le DUERP, au moins chaque année si ≥ 11 salariés</p> <p>Favoriser le dialogue social Disposer d'informations sur les postes de travail Faciliter l'acceptation des mesures de prévention prises</p>	<p>S'engager pour la prévention des risques professionnels Ne pas "sous-traiter" la réalisation du DUERP Choisir une méthode adaptée pour établir le DUERP</p> <p>Mettre à contribution le CSE, et sa CSSCT, s'ils existent Mettre à contribution le "salarié compétent", s'il a été désigné Réunir un groupe de travail</p>
Etape 1	Être découpé en unités de travail	Ne pas mélanger les risques des travailleurs Connaître précisément les expositions de chaque travailleur	1 unité de travail = exposition à des risques similaires N'oublier aucune activité (ex: entretien des locaux, livraisons)
Etape 2	Identifier tous les risques de mon établissement	Ne pas se limiter aux risques d'accidents Ne pas oublier/négliger certaines expositions	Utiliser les informations issues de la fiche d'entreprise du SPST Identifier aussi les risques pour la santé (TMS, RPS...)
Etape 3	<p>Evaluer objectivement les risques</p> <p>S'intéresser à l'exposition réelle des travailleurs</p>	<p>Hierarchiser les risques</p> <p>Evaluer le risque réel, pas le risque théorique</p>	<p>Utiliser un système de cotation simple et factuel (ex: exposition "chaque jour" plutôt que "souvent") Utiliser si besoin des outils d'évaluation spécifiques (ex: "SEIRICH" de l'INRS pour les risques chimiques)</p> <p>Analyser l'activité réelle (pas le travail prescrit) Tenir compte des mesures de prévention existantes</p>
Etapes 4 et 5	Contenir un plan d'actions	Prévenir les risques pour la reproduction Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes	<p>Identifier et évaluer les risques pour la reproduction (produits chimiques "CMR", rayonnements ionisants...) Intégrer les questions de genre dans le DUERP (équité hommes/femmes, violences sexistes et sexuelles...)</p> <p>Utiliser les informations issues de la fiche d'entreprise du SPST Ne pas se limiter à la protection individuelle Respecter les "principes généraux de prévention" Définir des actions concrètes, pragmatiques Prioriser les actions selon l'évaluation des risques Organiser le pilotage des actions : quoi ? qui ? délai ?</p>